



Décision du Maire N° 10/2017

Nos réf : AT/DB/MCR

Objet : Signature du Contrat de location – Photocopieur pour les Associations, avec la Société CM-CIC Leasing Solutions sise à Paris La Défense (92)

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 16 avril 2014 (Sous-préfecture le 30 avril 2014) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature avec la Société CM-CIC Leasing Solutions sise à Paris La Défense (92) du contrat de location d'un photocopieur pour les Associations, à compter du 13/10/2017, comme détaillé ci-dessous :

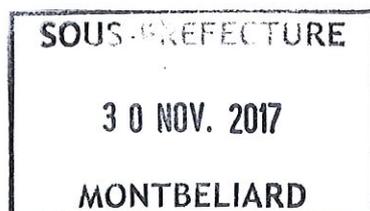
Contrat de location	BX4727600
Désignation	Photocopieur MP 2555 Multifonction RICOH
Durée en mois	63 + fraction période en cours
Nombre de loyers	22
Périodicité des redevances	Trimestrielle
Montant des loyers	1 ^{er} loyer : 184,08 € TTC Loyers suivants : 207,08 € TTC

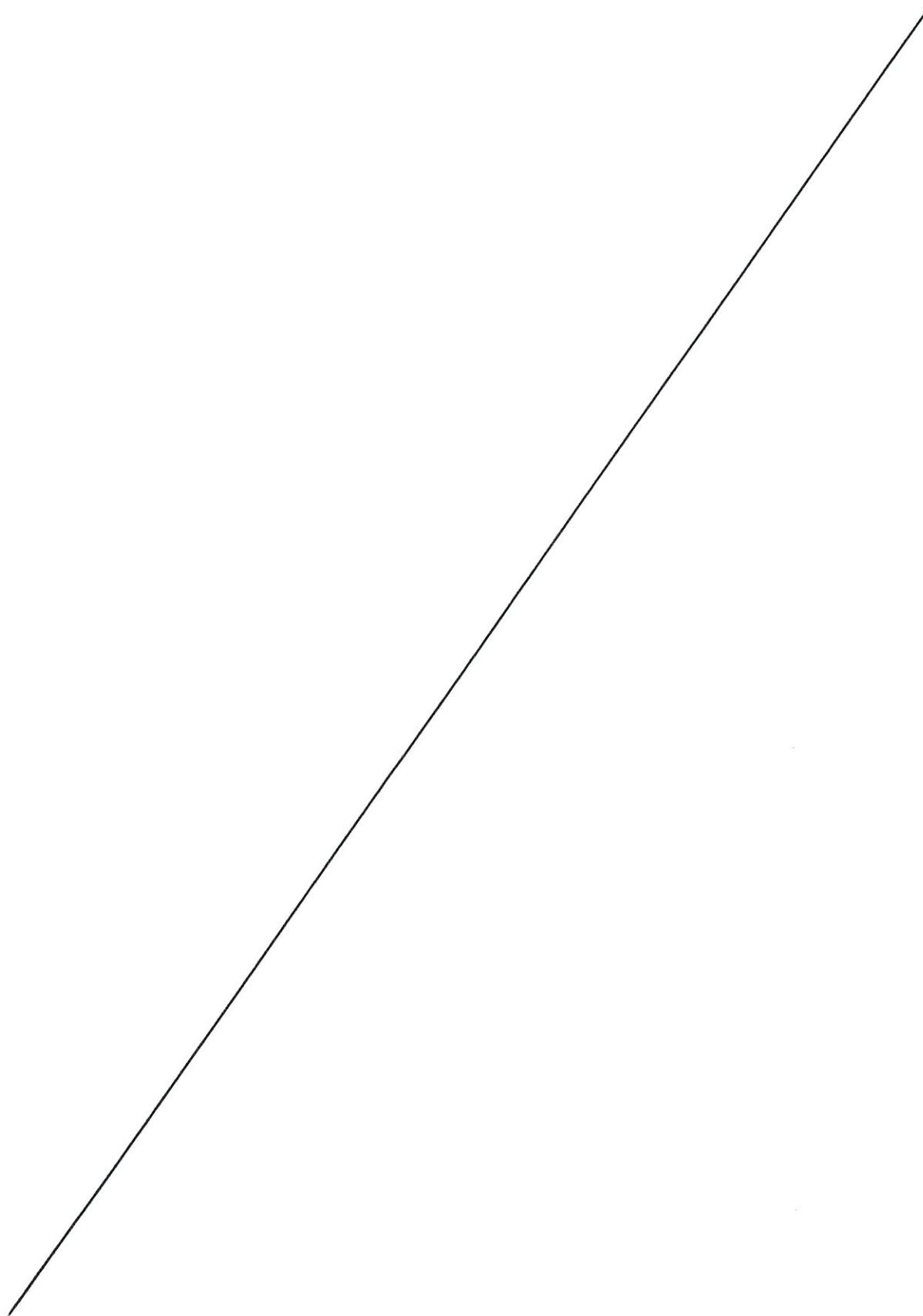
Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 13/10/2017

Le Maire,
Agnès TRAVERSIER



2017/284

AT Associations

15 CONTRAT DE LOCATION MULTI-OPTIONS

CM-CIC Leasing Solutions

Société par actions simplifiée au capital de 193 179 258 €

Siège social : Immeuble Défense Plaza, 23-27 rue Delarivière Lefoullon, 92800 Puteaux, T +33 1 46 14 75 75, F +33 1 46 14 75 80 - www.cmcic-leasing.fr
N° 352 862 346 RCS Nanterre - APE 6491 Z - N° TVA : FR 54 352 862 346 - Société de courtage d'assurances, immatriculée ORIAS N° 07 022 823 (www.orias.fr)
Société de financement agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

SIGECURE

Le 13/10/2017

DOMICILIATION

Référence BX4727600

COMMUNE DE BAVANS ADM
MAIRIE
1. RUE DES FLEURS
25550 BAVANS

MANDAT

OBJET DE LA LOCATION

MP 2555
Type COPIEUR MULTIFONCTION/Marque RICOH
N° de série C397P700958 Année 2017

FOURNISSEUR

SIGEC BUREAUTIQUE SA
ESPACE VALENTIN
BP3074-
25046 BESANCON CEDEX

CONDITIONS DE LOCATION

ÉCHÉANCIER*

En fonction de l'option choisie dans la demande de location, le montant des loyers inclut la maintenance

Durée de la location 63 mois plus fraction de la période en cours

Terme des loyers à échoir

TVA applicable au taux de 20.00 %

Contrat sans assurance intégrée

Contrat sans maintenance intégrée

(*) Loyer intercalaire correspondant à la fraction de la période en cours et calculé prorata temporis. Les montants du présent contrat sont exprimés en EURO.

NOMBRE DE LOYERS	LOYER T.T.C. PLUS ASSURANCE ÉVENTUELLE	DATE DE PREMIER LOYER	FRÉQUENCE
1	184.08	13/10/2017	(*)
21	207.08	01/01/2018	Trim.

GARANTIES

Adhésion aux assurances Décès Invalidité / Incapacité Temporaire (DI/IT)

Le Locataire donne mandat au Bailleur de souscrire à son profit la prestation pour laquelle l'adhésion est demandée par signature séparée ci-dessous. Il s'engage à payer toutes les cotisations au titre des prestations choisies. Il reconnaît également avoir reçu un exemplaire de la notice d'information. L'adhésion est révoquable dans le mois qui suit le premier prélèvement: Le locataire désigne comme bénéficiaire le Bailleur en cas d'assurance Décès.

Je soussigné (Assuré) déclare être âgé de moins de 70 ans,

Je reconnais par ailleurs avoir pris connaissance des critères d'éligibilité, de la définition des risques couverts, des exclusions et notamment l'article 4.1, de la notice d'information qui prévoit que CETTE ASSURANCE NE GARANTIT PAS « LE SINISTRE LORSQUE L'ASSURÉ ÉTAIT ATTEINT D'UNE OU PLUSIEURS AFFECTIONS MÉDICALES, À TOUT MOMENT PENDANT LES 36 MOIS PRÉCÉDANT LA DATE D'ADHÉSION À L'ASSURANCE, LORSQUE LES CONDITIONS SUIVANTES SONT TOUTES RÉUNIES » :

- « LA OU LES AFFECTIONS DE L'ASSURÉ ÉTAIT/ ÉTAIENT UNE OU DES AFFECTIONS » LISTÉES À L'ARTICLE 4.1.A;
- « LE SINISTRE EST LA CONSÉQUENCE DE LA OU DES AFFECTIONS DE L'ASSURÉ », SELON LA DÉFINITION DE L'ARTICLE 4.1.B;
- « LE SINISTRE SURVIENT À TOUT MOMENT PENDANT LES 36 MOIS SUIVANT LA DATE D'ADHÉSION À L'ASSURANCE »

DI DI IT (cocher police choisie) (Par défaut de choix ci-dessus visé la DI IT s'applique)

L'ASSURÉ

Signature de l'assuré

Nom - prénom :

Date de naissance :

CM-CIC Leasing Solutions
SAS au capital de 193.179.258 €

LE BAILLEUR
Estelle LEJEUNE
Directrice des Opérations

Le 13/10/2017, j'ai pris connaissance des conditions particulières de location et des conditions générales au verso certifie que le bien loué est destiné exclusivement aux besoins de son activité professionnelle et qu'il est en rapport direct avec celle-ci.

LE LOCATAIRE

Signature et cachet du Locataire



Nom du signataire

Qualité :

